

# DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 9 FEVRIER 2017

**Compte-rendu affiché le :** 10 février 2017

**Date de transmission en Sous-Préfecture :** 13 février 2017

**N° 17-02-03**

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 3 février 2017

**OBJET :**  
**Demande de subvention  
au titre des amendes de  
police**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour  
de la séance :** 27

**Secrétaire de séance :** Svitlana PRESSENSE

**Membres présents à la séance :**

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Dominique PAULMIER - Sylvie ROBERT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Marie-Ange LAURENT - Valérie BLANCHARD – Lionel CANNOO – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Pierre RODAMEL à Sylvie ROBERT – Odile CLAVIERES à Muriel ORIOL – Guillaume RONDOT à Gérard RIBOT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170209-17\_02\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2017

Publication : 10/02/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Monsieur Gérard RIBOT, premier adjoint au maire, informe les membres du conseil municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Département au titre des amendes de police. En fait, il s'agit pour ce dernier de ventiler les produits récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire des dites communes. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Dans une logique de sécurisation des Routes Départementales traversant la commune de Saint-Galmier, la commune de Saint-Galmier souhaite aménager un passage piéton sur la route de Chazelles à hauteur du centre d'addictologie.

**Projet : Aménagement d'un passage piéton sur la RD 12 – Route de Chazelles au niveau du centre d'addictologie.**

Il s'agit de sécuriser le passage des piétons qui traversent déjà la route départementale à cet endroit et donc de créer un passage piéton sécurisé. Pour ce faire, différents aménagements sont à prévoir, en termes de travaux :

- Création d'éclairage public au droit du passage piéton
- Fourniture et pose de panneaux de signalisation verticale.
- Déplacement des panneaux d'entrée et de sortie de ville en amont du passage piéton
- Réalisation de la signalisation horizontale en peinture

Ce projet, rentre dans le cadre de la sécurisation de la route de Chazelles en lien avec le Département.

Le montant estimé total de l'opération s'élève à 24 999,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170209-17\_02\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2017

Publication : 10/02/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 10 février 2017.

LE MAIRE,  
Jean Yves CHARBONNIER.